

OBJET : AUTORISATION À SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE AU LIEU-DIT BIESSE
SUR LA COMMUNE DE CHAMBLES

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 2 juillet 2024 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 9 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240709-20240709_CC_D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2024
Publication : 18/07/2024



Présents : Marc ARCHER, Pauline ARTHAUD, Gérard BAROU, Marie-Pierre BAROU, Pierre BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Abderrahim BENTAYEB, Georges BONCOMPAIN, Jean-Yves BONNEFOY, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Sylvie CHEVAILLIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Caroline CIVARD, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Josette FOLLEAT, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Clément GAUMON, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Agnès GUITAY, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Anne JOUANJAN, Michelle JOURJON, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Annie OSTARD, Rambert PALIARD, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Jean-Claude PELLEGRINI, Hervé PEYRONNET, Robert REGEFFE, Nicolas ROLLAND, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Frédérique SERET, Elodie THEVENET, Gilles THOMAS, Bernard TRANCHANT, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : René AVRIL par Caroline CIVARD, Hervé BEAL par Josette FOLLEAT, Stéphanie BOUCHARD par Nicolas ROLLAND, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN par Jean-Claude PELLEGRINI, Julien DEGOUT par Pauline ARTHAUD, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Jean-René JOANDEL par Marie-Pierre BAROU, Monique REY par Agnès GUITAY, David SARRY par Elodie THEVENET, Jean-Paul TISSOT par Sylvie CHEVAILLIER

Pouvoirs : André BARTHELEMY à Dominique GUILLIN, Christine BERTIN à Thierry DEVILLE, Roland BOST à Bernard TRANCHANT, Patricia CARETTE à Thierry HAREUX, Evelyne CHOUVIER à Serge GRANJON, Pierre CONTRINO à Gérard VERNET, Bertrand DAVAL à Christophe BAZILE,

Jean-Marc DUFIX à Daniel DUBOST, Jean-Marc DUMAS à Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean-Paul FORESTIER à Cindy GIARDINA, Marie-Thérèse GIRY à Frédérique SERET, Eric LARDON à Marcelle DJOUHARA, Patrick LEDIEU à Patrice COUCHAUD, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Quentin PÂQUET à Rambert PALIARD, Marie-Gabrielle PFISTER à Patrick ROMESTAING, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Frédéric PUGNET à Frédéric MILLET, Michel ROBIN à André GAY, Pascal ROCHE à François FORCHEZ, Christian SOULIER à Annie OSTARD, Georges THOMAS à Pierre GIRAUD, Yannick TOURAND à Claudine COURT

Absents : Roland BONNEFOI, Christophe BRETTON, Jean-Baptiste CHOSSY, Béatrice DAUPHIN, René FRANÇON, Flora GAUTIER, Olivier JOLY, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Gilbert LORENZI, François MATHEVET, Mickaël MIOMANDRE, Jean-Philippe MONTAGNE, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Ghyslaine POYET, Carole TAVITIAN, Pierre VERDIER

Secrétaire de séance : Robert REGEFFE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	87
Nombre de membres suppléés :	11
Nombre de pouvoirs :	23
Nombre de membres absents :	18
Nombre de votants :	110

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'assainissement,

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la note de présentation au conseil communautaire annexée,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 juin 2024.

Considérant la nécessité, de réaliser des travaux d'assainissement et d'eau potable au lieu-dit Biesse sur la commune de Chambles ;

Considérant la note de synthèse annexée relatant la procédure suivie pour la passation du marché de travaux d'assainissement et d'eau potable au lieu-dit Biesse sur la commune de Chambles, en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique pour une durée d'exécution de 19 semaines dont 4 semaines de préparation.

Considérant que 9 plis sont parvenus en réponse à la consultation ;

Considérant le classement des offres effectué par la commission d'appel d'offres lors de sa séance en date du 25 juin 2024 suivant le rapport d'analyse des offres présenté et l'avis sur l'attribution du marché au groupement SADE / GUINTOLI / CHRISTIAN FAURIE pour un montant de 420 367.50 € HT comme relaté dans le procès-verbal.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver et entériner, la procédure et son déroulement sous la forme adaptée ouverte concernant le marché de travaux d'assainissement et d'eau potable au lieu-dit Biesse sur la commune de Chambles,
- compléter les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur des travaux d'assainissement et d'eau potable au lieu-dit Biesse sur la commune de Chambles, avec le groupement SADE / GUINTOLI / CHRISTIAN FAURIE, pour un montant estimé et maximal de 420 367.50 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve et entérine, la procédure et son déroulement sous la forme adaptée ouverte concernant le marché de travaux d'assainissement et d'eau potable au lieu-dit Biesse sur la commune de Chambles,
- complète les délégations accordées au Président ou son représentant en matière de signature des marchés publics et de l'autoriser à signer le marché portant sur des travaux d'assainissement et d'eau potable au lieu-dit Biesse sur la commune de Chambles, avec le groupement SADE / GUINTOLI / CHRISTIAN FAURIE, pour un montant estimé et maximal de 420 367.50 € HT.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 9 juillet 2024

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance,